



TRAITEMENT DES INCIDENTS DE CONFIDENTIALITÉ IMPLIQUANT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : ANALYSE, PROCESSUS ET PLAN D'INTERVENTION

Formatrice : M^{me} Pierrette Brie, conseillère experte en accès à l'information et protection des renseignements personnels et formatrice AAPI

PRÉSENTATION DU CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation s'adresse aux responsables de l'AIPRP, aux juristes et aux autres professionnels concernés par la protection des renseignements personnels. Les participants auront alors l'occasion d'approfondir leurs connaissances et de développer leurs habiletés quant au rôle qu'ils doivent jouer dans la gestion d'un incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels.

Le projet de loi 64 modifiant les dispositions de la Loi sur l'accès, à son article 14 définit l'incident de confidentialité ainsi :

Il s'agit d'un ou de plusieurs événements susceptibles de compromettre la confidentialité des renseignements personnels. Les atteintes à la protection des renseignements personnels peuvent être délibérées ou fortuites. Constituent des incidents :

- L'accès non autorisé par la loi à un renseignement personnel;
- L'utilisation non autorisée par la loi d'un renseignement personnel;
- La communication non autorisée par la loi d'un renseignement personnel;
- La perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement.

L'approche pédagogique repose sur un apprentissage concret alliant la présentation de notions et la résolution de situations réalistes.

DÉROULEMENT

La première partie de la journée est consacrée à la prise de connaissance des exigences légales et des actions à poser aux différentes étapes d'un processus de gestion ainsi que des meilleures pratiques liées au traitement d'un incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels. Au cours de la deuxième partie de la journée, les participants seront appelés à élaborer, en équipe, un plan d'intervention pour assurer le traitement d'un incident fictif qui leur sera soumis. À la fin de la journée, une mise en commun des actions déterminées par les équipes sera effectuée en plénière. Un consensus portant sur les meilleures pratiques sera alors dégagé. Divers outils et aide-mémoire seront remis aux participants au terme de la journée.

27 janvier 2021
PAR VISIOCONFÉRENCE

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association
418 624-9285 / aapi@aapi.qc.ca